

<https://www.aefinfo.fr/depeche/720562-plf-2025-la-commission-des-affaires-culturelles-ret...>

Antonin Gouze

8 min read

## PLF 2025 : la commission des affaires culturelles rétablit les 4 000 ETP d'enseignants supprimés

Les 4 000 ETP d'enseignants supprimés dans le PLF 2025 sont rétablis par deux amendements de La France insoumise et d'Ensemble pour la République, lors de l'examen du PLF par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée, le 30 octobre 2024. La "gratuité de l'école" proposée par LFI est en revanche rejetée. Les députés ont aussi voté des crédits supplémentaires en faveur de l'inclusion scolaire, pour un montant de 61 M€. Le doublement du nombre d'infirmières scolaires a aussi été adopté, tout comme le financement de 500 € du permis B pour les lycéens professionnels.



34 amendements ont été adoptés lors de l'examen de la mission "enseignement scolaire" du PLF 2025, en Commission des affaires culturelles et de l'éducation, le 30 octobre 2024. ass

Lors de son intervention préalable à l'examen des amendements de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 30 octobre 2024, Anne Genetet a formulé le vœu de "conforter" le budget de l'Éducation nationale, tout en se disant "ouverte à des évolutions lors du débat parlementaire", notamment sur la question des suppressions de 4 000 ETP d'enseignants inscrits au PLF 2025 ([lire sur AEF info](#)).

Finalement, à l'issue des débats en commission éducation, 34 amendements ont été adoptés, dont 28 issus des partis du NFP. La modification majeure du texte est justement le rétablissement de ces 4 000 ETP d'enseignants, comme l'avait votée la commission des finances la semaine dernière ([lire sur AEF info](#)).

#### 4 000 ETP d'enseignants rétablis

Deux amendements ont été adoptés visant à rétablir les 4 000 ETP d'enseignants initialement supprimés dans le PLF 2025. Le premier amendement de Paul Vannier (LFI) vise à rétablir ces ETP pour un montant de 200 M€, transférés depuis le programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degré".

Le deuxième est un amendement de Bertrand Sorre (EPR), rapporteur de la commission, qui vise à rétablir ces ETP pour un montant de 51,8 M€ - transférés depuis le programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale" - afin de "limiter les fermetures en petites écoles rurales, de réussir le 'choc des savoirs' au collège et la réforme du lycée professionnel, de garantir un climat scolaire apaisé et de poursuivre la scolarisation des enfants en situation de handicap". Il estime que le montant de 200 M€ de l'amendement de Paul Vannier pourrait "être un frein à l'adoption de ce budget dans d'autres instances".

Concernant les personnels, un amendement de LFI a aussi été adopté pour "la création d'une nouvelle voie de recrutement des personnels de l'éducation". Ce "pré-recrutement" serait ouvert "aux titulaires d'un baccalauréat qui effectueraient une formation pendant cinq ans" ou aux "titulaires d'une licence". Les crédits de 280 M€ nécessaires à cette

mesure sont transférés depuis le programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degré".

Un amendement de LFI pour la création de 14 583 ETPT d'AED est aussi adopté pour un montant de 560 M€ de crédits, prélevés dans le programme 139.

Plusieurs amendements concernant les AESH ont aussi été adoptés :

- un amendement LIOT pour "revenir sur la baisse de 2 M€ des crédits dédiés à la formation des AESH, et l'augmenter d'un million supplémentaire", pour un montant de 3 M€, issus du programme 214,
- un amendement LFI, déjà adopté en commission des finances, pour "la création d'un corps de fonctionnaires d'AESH" pour un montant de 702 M€, depuis le programme 139,
- un amendement LIOT pour "revaloriser l'ensemble des rémunérations des AESH" pour un montant de 50 M€, issus du programme 214,
- un amendement Socialistes et apparentés pour "couvrir les 8 % de notifications MDPH non recouvertes" et recruter 5 318 AESH, pour 93,7 M€, depuis le programme 139,
- un amendement du groupe Écologiste et social augmentant de 4 000 le nombre de postes d'AESH en 2025, pour 133,8 M€, issus du programme 214.

61 M€ supplémentaires votés pour l'école inclusive

Un amendement des Socialistes et apparentés pour "permettre à chaque enfant en situation de handicap détenant une notification MDPH pour une scolarisation dans un dispositif Ulis de voir sa notification respectée" a aussi été adopté. Il prévoit la création de 11 088 dispositifs Ulis pour un coût de 44 M€ issus du programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale".

Le groupe Écologiste et social a ensuite fait adopter un amendement pour "octroyer davantage de moyens à l'Éducation nationale pour permettre à chaque enfant d'avoir accès au matériel pédagogique adapté nécessaire à son parcours de scolarisation" et "atteindre un taux de couverture des prescriptions [par la MDPH] de matériel adapté de 100 % pour l'année 2025". Le coût est estimé à 10,6 M€ en AE et CP.

Un amendement "Écologiste et social" vise aussi à "renforcer la formation continue des enseignants aux problématiques de l'inclusion scolaire" pour 4 M€, tandis qu'un autre amendement du même groupe vise à "annuler la suppression de crédits dédiés à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap de l'enseignement agricole" pour 3 M€ prélevés dans le programme 139.

210 M€ pour doubler le nombre d'infirmières scolaires

Un amendement Socialistes et apparentés a été adopté pour "doubler le nombre d'infirmières scolaires" en recrutant 7 417 infirmières, pour un coût de 210,4 M€, transférés depuis le programme 139. Les socialistes et apparentés ont aussi fait adopter un amendement pour "consacrer de vrais moyens à la santé scolaire" avec "une réévaluation de 5 %" de ces moyens, ce qui représente 30 M€ €, transférés depuis le programme 214.

Un autre amendement déposé par les Socialistes et apparentés, et adopté, veut "garantir aux villes délégataires en santé scolaire une juste compensation de leurs efforts" à hauteur de 10 M€.

Enseignement professionnel, ruralité, sport : les autres amendements adoptés

Les députés de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation ont aussi adopté d'autres amendements :

- sur l'**enseignement professionnel**, un amendement Socialistes et apparentés qui vise à "rétablir les crédits de la loi de finances 2024 qui permettent aux lycées professionnels situés en QPV de proposer des modules optionnels à leurs élèves de terminale" pour 10 M€, et un amendement Écologiste et social - déjà adopté en commission des finances - qui vise à "permettre l'aide de 500 € au permis de conduire B pour les lycéens et lycéennes professionnels", pour 57 M€, transférés depuis le programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degré",
- sur la **ruralité**, un amendement EPR déjà adopté en commission des finances qui propose "d'augmenter les subventions des MFR à hauteur de 20 millions d'euros en 2025", issus du programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale",
- sur le **sport**, un amendement GDR qui propose le recrutement de 1 500 professeurs d'EPS supplémentaires pour 75 M€, issus du programme 214,

- sur l'**enseignement agricole**, un amendement EPR vise "la création de 170 ETP sur le programme 'enseignement technique agricole'", pour un montant de 2,4 M€, issus du programme 214,
- pour le **Pass culture**, un amendement EPR veut "renforcer les moyens accordés à la part collective du Pass culture" pour 10 M€, issus du programme 214,
- pour les **élèves allophones**, un amendement Socialistes et apparentés pour "accorder des crédits suffisants au budget bénéficiant aux élèves allophones pour s'assurer de leur pleine réussite à l'école", pour 26 M€, transférés depuis le programme 139.

Au contraire de la commission des finances, la "gratuité de l'école" pour un montant de 6,2 Md€ proposée par un amendement de L.F. a été rejetée. Anne Genetet avait qualifié cette gratuité de "promesse illusoire".

Dépêche n° 720562